

PLAN ZONAL DE SECURITE - Synthèse

Le Plan Zonal de sécurité de la zone de police pour les années 2020-2025 a été finalisé fin 2019 et devrait être approuvé par les autorités de tutelle (les Ministres de l'Intérieur et de la Justice) dans les jours à venir.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'un plan de « politique policière » préparé par le Chef de zone de Police et avalisé par les autorités de police administratives (les six Bourgmestres de la zone), les autorités judiciaires (le Procureur du Roi de Liège) et le directeur coordonnateur de la police fédérale de Liège (DIRCO).

On y retrouve les éléments suivants :

- L'expression de notre mission, de notre vision et de nos valeurs en tant que service de police démocratique
- Une analyse de l'évolution contextuelle de la zone de police
- Une image de la sécurité et de la qualité de vie
- Une image du fonctionnement policier actuel
- Une synthèse des attentes des autorités et autres parties prenantes
- Le déploiement du corps de police au travers des 7 fonctionnalités de base de la police locale (l'accueil, l'intervention, l'ordre public, la circulation, l'aide aux victimes, la recherche locale, et le travail de quartier)
- Les objectifs stratégiques en matière de sécurité et de qualité de vie et de fonctionnement interne, pour les années 2020 à 2025

Quelques précisions sur ce plan Zonal 2020-2025

Le Plan Zonal de Sécurité a été approuvé lors du Conseil Zonal de Sécurité de ce 04/10/2019 et envoyé au Ministère de l'Intérieur le 30/10/2019 conformément au prescrit de La Loi sur la Police Intégrée (LPI) du 02 /12/1998.

La description de la Zone d'un point de vue sociodémographique nous amène, en premier lieu à faire quelques constats.

Le premier est l'augmentation constante de la population ces dernières années. Outre la corrélation directe entre la taille de la population et la charge de travail, force est de constater que l'augmentation de la population se traduit également par un accroissement des logements, surtout dans les quartiers résidentiels. Ces quartiers, souvent construits à proximité de grands axes routiers, constituent une cible privilégiée pour les voleurs.

De plus, l'accroissement de la population va de pair avec une augmentation du parc des véhicules et donc du trafic sur les routes de la Zone.

Nous avons également sur la Zone de Police, de nombreux zonings commerciaux et industriels. Sur certains sites sont implantées des entreprises SEVESO. Outre le risque qu'elles représentent pour la sécurité des habitants et de l'environnement, elles génèrent chaque jour un trafic important de camions transportant des produits dangereux (ADR).

La Zone est composée de communes « rurales » mais aussi de communes semi-rurales voire d'agglomérations plus urbaines ; ce qui engendre des problématiques nombreuses et variées. Se trouvent également sur la Zone des quartiers plus sensibles, comme les quartiers de logements sociaux, où vivent 6% de notre population totale.

Nos communes sont également dotées d'un tissu associatif dynamique impliquant l'organisation d'un grand nombre de manifestations chaque année dont plusieurs événements d'envergure nécessitant un encadrement conséquent de la part des services de police.

Enfin, le territoire de la Zone est également vaste (177 Km²) ; ce qui n'est pas sans conséquence pour la rapidité d'intervention et pour la couverture des quartiers par les inspecteurs de proximité et ce indépendamment du nombre d'habitants qui y résident.

En matière de sécurité et qualité de vie, nous avons vu, tant au niveau objectif que subjectif que le phénomène des vols est celui qui nous touche le plus. Et plus particulièrement les vols dans les habitations, qui représentent 50% du total des vols. Ce phénomène qui touche, par ailleurs, l'ensemble de l'arrondissement occasionne un fort sentiment d'insécurité.

En plus d'être le phénomène de vols le plus présent cela ressort également comme une priorité pour de nombreux partenaires. Cela restera donc un objectif prioritaire de la Zone de Police, mais dans la mesure du « possible », en axant sur la prévention, en améliorant le travail quotidien et en ciblant au maximum la collaboration avec les citoyens (recherche de PLP, PLP-I notamment). Le vol reste également une priorité au niveau de l'arrondissement. Nous continuerons, dès lors, à développer celle-ci en collaboration avec le parquet, la police fédérale et les autres zones de l'arrondissement.

Le second phénomène qui apparaît dans les statistiques de criminalité enregistrée est celui des violences/atteintes aux personnes dont une importante partie se déroule dans l'univers familial (plus d'1/3 des violences physiques). Ce phénomène est d'autant plus préoccupant qu'il serait moins bien dénoncé auprès des services de police et donc probablement plus présent que ne le montrent les statistiques.

Nous constatons, au quotidien, la capacité policière engagée dans la fonctionnalité « intervention » pour mettre fin temporairement à des situations de crises sans pour autant pouvoir apporter de réelles solutions. Etant donné la gravité des faits pour les personnes et l'importance d'y consacrer des moyens, nous aurons pour priorité en matière de violence intrafamiliale de veiller à la détection précoce des problématiques familiales risquant de dégénérer. Nous nous inscrirons dans le nouveau projet de prévention générale du Gouverneur, tout en poursuivant notre participation active aux

initiatives de coordination de la Province. Le partenariat avec les communes (CPAS – Sv population) est également un facteur clé de succès afin d'apporter une réponse adéquate et locale aux problèmes identifiés.

En matière d'agression sexuelle, nous nous inscrirons dans le projet liégeois d'accueil multidisciplinaire via le Centre de Prise en charge des victimes d'actes de Violence Sexuelle (CPVS). Il s'agit d'un projet pilote à Liège que le Procureur du Roi voudrait voir s'étendre sur l'arrondissement judiciaire. Nous sommes, régulièrement, confrontés à la prise en charge de victimes d'agressions sexuelles et l'accueil de ce type de victime doit être amélioré. Nous avons la chance de disposer d'un personnel qualifié pour répondre à cette attente (4 Assistantes Sociales de formation, une criminologue et d'autres policiers déjà sensibilisés). Des synergies avec les zones voisines pourraient contribuer à réaliser cet objectif.

La sécurité routière est inscrite dans les fonctionnalités de base de la police.. La vitesse en général fait l'objet d'une attention très particulière dans notre Zone depuis de nombreuses années. C'est en effet une cause d'accident et plus encore un facteur d'aggravation des lésions corporelles. C'est également une source d'insécurité dans les quartiers. Les analyses objectives et subjectives, la particularité de la Zone, notamment le trafic ADR dû aux entreprises SEVESO ainsi que les attentes de différentes parties prenantes montrent qu'il convient davantage de cibler la vitesse inadaptée.

En matière de sécurité publique, l'annonce que RECYFUEL devient une nouvelle « SEVESO », porte à 6 le nombre d'entreprises SEVESO implantées sur notre Zone. Les risques que ces entreprises représentent en matière de sécurité publique nous obligent à une attention plus particulière et nous sommes, dès lors, particulièrement concernés par la planification d'urgence. Cette particularité de notre Zone impose une préparation particulière de nos policiers.

Par ailleurs, suite aux attentats récents, qu'ils soient qualifiés « terroristes » ou non, nos écoles restent des cibles sensibles. De nombreuses zones de police ont préparé les directions et les enseignants à des réactions appropriées au cas où un incident de type AMOK ou terroriste se produirait. Il nous paraît utile d'appréhender ce risque sur notre Zone également. Le partenariat avec les directions des écoles est évidemment un facteur critique de succès pour réaliser cet objectif.

En matière de détection et prévention du radicalisme, la menace n'étant pas complètement écartée, il convient de poursuivre notre plan d'action dans ce domaine par un suivi individualisé des individus radicaux et la mise en œuvre des CSIL-R par commune.

La problématique de la jeunesse reste difficile à appréhender d'un point de vue objectif. Il ne s'agit pas de « cibler » une catégorie de population mais de réduire certaines nuisances lors de rassemblement sur la voie publique, la consommation d'alcool et de stupéfiants, les violences dans les espaces publics sous la forme notamment de constitution de bandes. Nous pensons que, à l'heure actuelle, renforcer les liens avec la jeunesse de notre Zone est l'acte préventif le plus utile que nous puissions mener. C'est pour cela que nous avons pour objectif principal de remettre sur pied la formation MEGA (Mon Engagement pour Garantir mon Avenir) destinée aux plus jeunes qui vont quitter nos villages pour entreprendre leurs études secondaires, la plupart du temps dans des plus grandes villes. Nous pensons que ce projet de prévention renforcera

aussi la (bonne) image de notre police auprès des parents, enseignants mais aussi ces mêmes jeunes qui fréquentent nos quartiers.

Nous sommes bien évidemment touchés par de nombreux autres phénomènes mais nous devons opérer des choix limités à la mesure de nos possibilités. L'évaluation des priorités du précédent plan nous amène au constat qu'il est difficile voire impossible de travailler encore par plan d'action détaillé avec de multiples engagements.

Devant faire face à une augmentation de la charge de travail, tant en raison de l'évolution contextuelle de la Zone qu'en raison de la réforme de la justice et d'une diminution de l'offre de service de la Police Fédérale, nous envisageons encore plus difficilement cette approche.

Nous avons défini, néanmoins, des objectifs stratégiques prioritaires qui feront l'objet de projets plus ciblés et plus concrets.

Dès lors, dans le cadre du Plan Zonal 2020-2025, nous opterons pour les objectifs prioritaires suivants :

EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE QUALITÉ DE VIE:

- Criminalité contre les biens : Vols dans les habitations

Objectif 1 : augmenter la participation citoyenne à la prévention en matière de vols dans les habitations via la mise en œuvre de PLP.

Objectif 2 : assurer un traitement rapide et qualitatif des constats et PV en matière de vols dans les habitations en vue d'améliorer le suivi et la lutte contre ce phénomène.

- Vitesse inadaptée

Objectif : lutter contre la vitesse inadaptée des usagers en remplaçant notre architecture « radars analogiques » devenue obsolète, par des radars numériques.

- Criminalité contre les personnes :

- Accueil des victimes de délits sexuels

Objectif : participer activement au projet pilote de Liège permettant d'accueillir nos victimes de délits sexuels au CPVS et une prise en charge multidisciplinaire de celles-ci.

- Violences intra-familiales

Objectif 1 : réduire le nombre d'interventions policières et le coût induit en terme de capacité par une prise en charge plus efficiente des violences intra-familiales.

Objectif 2 : s'inscrire activement dans les projets du Gouverneur et de la Province en matière de coordination visant à mieux appréhender le phénomène.

- Sécurité publique :

➤ Entreprises SEVESO et établissements scolaires (Planu)

Objectif 1 : préparer nos différents services à leurs missions dans le cadre de la planification d'urgence et assurer une montée en puissance en matière d'engagement policier en cas de catastrophe (mise en œuvre plan mono D3).

Objectif 2 : en partenariat avec les pouvoirs organisateurs locaux, préparer nos établissements scolaires à faire face en cas d'incident AMOK.

➤ Détection et prévention du radicalisme

Objectif 1 : poursuivre notre programme de recherche et de suivi des individus radicalisés et contribuer à l'effort arrondissemental d'échange d'informations en la matière (TFL Stratégique et opérationnelle de Liège).

Objectif 2 : mettre en œuvre les CSIL-R stratégiques et opérationnelles au sein des six communes de la Zone.

- Prévention générale/ mineurs d'âge: mise en œuvre du projet MEGA 5ème, 6ème primaire.

Objectif : dans un partenariat responsable avec les directions d'écoles, mettre en œuvre le Projet MEGA visant à renforcer d'une part, la prévention primaire auprès des jeunes (confiance et estime de soi, oser dire non à différents fléaux) et d'autre part, l'image de notre police bienveillante envers les plus jeunes qui seront les adolescents et les adultes de demain.

En posant ces choix, nous pensons nous inscrire pleinement dans la philosophie du « Community oriented policing ».

Si nous n'érigions pas en objectifs des phénomènes qui dépassent le cadre de notre Zone de Police, comme par exemple la criminalité informatique, ou des phénomènes qui semblent moins présents tout en étant des priorités de l'actuel PNS (TEH, trafic d'armes, ...), cela ne signifie pas que nous n'aurons aucune attention pour ces phénomènes. Nous veillerons à ce que le travail dans ces matières soit toujours correctement effectué, au besoin en collaboration et en partenariat, et nous continuerons toujours à mener des campagnes de prévention notamment via notre site internet.

Une fois le nouveau Plan National de Sécurité élaboré, nous étudierons l'adéquation de notre PZS avec le PNS et le cas échéant apporterons les adaptations nécessaires.

EN MATIÈRE DE FONCTIONNEMENT INTERNE

Le Moniteur de Sécurité a permis de mettre en évidence que les citoyens sont globalement satisfaits du travail de leur police. Ce travail évolue cependant à mesure que la révolution numérique envahit tous les secteurs de la vie en société. Notre police doit si pas anticiper les changements, au moins les accompagner.

Les outils et les modes de communication sont en éternel changement. Nous devons nous adapter en permanence, apprendre à apprendre.

C'est probablement le défi majeur pour de nombreux policiers et cadres aujourd'hui. Le projet « FOCUS » sera mis en œuvre sur l'ensemble du territoire national et modifiera sensiblement nos façons de travailler dans différentes fonctionnalités de base. Il convient d'accompagner ce changement.

Au-delà de cela, nous sommes relativement satisfaits du déploiement de la capacité dans le cadre des fonctionnalités de base par rapport à nos indicateurs de qualité. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas matière à réflexion. La présence effective sur le terrain, la relation entre la police de proximité et la population, les horaires des accueils, ... ou encore la qualité du travail, en termes d'information, de constatation, de rédaction, de respect des procédures et des délais sont des points à parfaire.

Enfin, même si la seconde analyse de la charge psychosociale montre une nette amélioration de la situation, il reste des points à améliorer pour diminuer le stress pour le personnel.

Celui-ci est, également, grandement influencé par les incertitudes croissantes en matière de financement des services de police mais aussi suite aux atteintes au statut du policier. Les récents attentats à l'encontre de policiers, particulièrement en Province de Liège nous rappellent la dangerosité du métier. Les postes de Police devront se soumettre à des normes minimales de sécurité principalement en matière d'accueil. Nous disposons de dix ans pour nous y conformer.

Certaines réalités financières comme, l'augmentation du coût des retraites, les mesures statutaires décidées au niveau fédéral, ayant un fort impact financier et génératrices d'incertitudes, l'augmentation de l'âge moyen des membres du personnel, ne laissent pas présager des moyens supplémentaires pour la police et de les affecter à des politiques nouvelles.

Malheureusement, les éléments contextuels que nous avançons en matière de sécurité et qualité de vie, à savoir la population qui augmente, la taille de la Zone, l'augmentation de la criminalité, les événements à encadrer, ... viendront probablement accentuer les problèmes que nous pointons en termes de fonctionnement et engendrer une augmentation de la charge administrative, du nombre d'interventions et autres sollicitations de notre Police.

Améliorer le fonctionnement interne doit par conséquent nous permettre de développer nos objectifs prioritaires et récupérer de la capacité pour nous y consacrer davantage.

Conscients des nombreux défis et de la capacité limitée, il nous faut, dès lors, repenser sans cesse l'organisation, viser la récupération de capacité, l'économie de moyens.

De l'avis de tous, cela ne pourra se concrétiser que par des partenariats et un travail en collaboration à tous niveaux, une évaluation de la charge de travail et une réduction des tâches administratives, une cohérence entre plans et budgets, un suivi et une évaluation régulière, un management efficace, la formation et la sensibilisation du personnel, une structure hiérarchique dynamique et une implication des collaborateurs.

Comme en matière de sécurité et qualité de vie, il nous faut toutefois opérer des choix et déterminer les objectifs prioritaires. Ils sont détaillés ci-dessous :

- La révolution numérique et le travail mobile

Objectif : identifier les conséquences de cette (r)évolution numérique dans les fonctionnalités de base de la police et accompagner le(s) processus de changement qu'elle implique au niveau de l'exécution du service.

- L'Optimisation des moyens matériels (planification logistique, réduction des coûts de fonctionnement, ...)

Objectif : optimiser les ressources matérielles et financières nécessaires à notre fonctionnement.

- La Sécurisation du Poste Central et des Maisons de Police

Objectif : assurer la mise en conformité aux normes minimales de sécurité de tous nos postes de police.

- Le Partenariat ZP/ Communes

Objectif : poursuivre le développement de partenariats responsables avec nos administrations communales pour ancrer le travail de police dans la vie de nos communes.

- La recherche de Synergies interzonales

Objectif : rechercher avec les zones voisines les partenariats possibles afin d'optimiser l'offre de service des polices (fonctionnalité de base) mais aussi le fonctionnement interne des zones de police.